



18/01/2016

SERVICE ENFANCE... EN SOUFFRANCE ! A QUAND UNE VERITABLE PROFESSIONNALISATION DES ANIMATEURS TERRITORIAUX ?

Suite à une réunion des personnels, **la CGT a écrit au Maire** le 18 décembre 2015 pour lui faire part des revendications des agents. A ce jour, nous n'avons pas de réponse. L'organisation du service enfance passe au CTP du 21 janvier. **La CGT constate une dégradation des conditions de travail depuis plusieurs années**, les difficultés récurrentes rencontrées par les animateurs et les directeurs. Or, la nouvelle organisation prévue par la direction du service est loin de répondre aux problèmes.

Les personnels sont très insatisfaits de la situation actuelle compte tenu de l'augmentation de la charge de travail avec la mise en place de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) de 13H30 à 16h. Si les NAP sont une réussite à La Courneuve, c'est aussi parce que les équipes d'animation du service enfance (mais aussi les agents des sports et de la culture) ont donné de leur personne pour que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions.

Mais aujourd'hui, les animateurs et les directeurs sont épuisés et subissent une dégradation de leurs conditions de travail :

- **Une souffrance au travail de plus en plus difficile à supporter** suite à la nouvelle organisation du service mise en place en mars 2015, alors que le CTP se tient le 21 janvier (chercher l'erreur !). Cette nouvelle organisation leur a été imposée sans aucune concertation : taux d'emploi revus à la baisse, normes d'encadrement des enfants augmentées...
- « **L'annualisation** » **des 35 heures modulée sur l'année** contribue à la dégradation de la santé des agents et à les rendre « flexibles ». Animateurs corvéables à merci et donc difficilement mobilisables puisque sous la pression des menaces de non-reconduction de leur contrat. Alors comment garantir un suivi des enfants si le rythme de travail change d'une période à l'autre ?
- **Des règles particulières pour ne pas dire illégales au service enfance** en matière de recrutement, de suivi des carrières, d'accès à la formation, d'encadrement... Des agents qui remplissent des missions de catégorie B auxquels on refuse l'accès à cette catégorie bien qu'ils assument des fonctions de direction, encadrent des équipes, supportent des responsabilités importantes quant à la réglementation des accueils collectifs de mineurs (ACM)... Pratiques managériales loin d'être en cohérence avec les valeurs portées par la Municipalité, le projet d'administration de la ville et le Statut des fonctionnaires. Le Maire et le DGS doivent y remédier sans tarder !
- **Une charge de travail qui n'a cessé d'augmenter** suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires sans qu'aucune mesure suffisante n'ait été prise pour anticiper suffisamment tôt les impacts sur leurs conditions de travail et réfléchir en concertation à des moyens humains et organisationnels adaptés. Une directrice de centre de loisirs a fait récemment un « burn out » !

- **L'absence de plan de formation** : pour les directeurs, une montée en puissance des tâches administratives au détriment de la formation alors qu'ils gèrent parfois des équipes de 40 animateurs. Formation technique et pédagogique pour les animateurs pour faire face aux nouvelles exigences en cohérence avec le Projet Educatif Territorial. Le 25 septembre 2015, le Maire a annoncé aux rencontres du personnel que 75% du budget formation sera utilisé en direction des animateurs et des directeurs ALSH. Les agents s'interrogent, une fois de plus, sur la faisabilité de ces formations dans l'année 2016 au regard de leur charge de travail.
- **Un manque de présence et de soutien de la part de la direction du service** qui se traduit par de la souffrance au travail et parfois de la démotivation. Les agents se sentent en permanence contrôlés, à devoir rendre des comptes sans aucune valorisation de leur travail professionnel. Ils ont le sentiment qu'on ne leur fait pas confiance et qu'ils n'ont aucune marge de manœuvre.

La CGT porte les revendications suivantes :

- **Le passage du temps de travail à 35h par semaine** pour garantir la qualité du service
- **La création d'une unité consacrée aux accueils et activités périscolaires** (matin, midi, NAP, soir). Ce temps doit être valorisé comme une nouvelle mission socio-éducative au même niveau que l'accueil et le temps de loisirs éducatif des mercredis et des vacances scolaires.
- **La participation des personnels à l'organisation et au fonctionnement de leur travail.**
- **La participation des personnels à la construction du plan de formation pluriannuel transparent** prenant en compte les nouvelles missions NAP
- **La requalification en BAPAAT et BPJEPS de tous les agents titulaires.** La précarité et l'animation occasionnelle, cela suffit ! Pour l'animateur professionnel, les qualifications existent (BAPAAT, BPJEPS, DJEPS, DESJEPS), la ville doit garantir un service d'animation durable et de qualité !
- **Le recrutement d'un directeur adjoint sur tous les groupes scolaires** au grade d'animateur territorial pour garantir le remplacement du directeur qui a le droit aux congés.
- **La fin des regroupements des enfants qui dégradent la relation éducative** et les conditions de travail provoquant des problèmes importants de fonctionnement et de suivi pédagogique
- **La revalorisation de la prime d'encadrement** pour les directeurs qui font l'évaluation des équipes d'animation. Les directeurs encadrent des équipes composées en moyenne de 20 à 40 animateurs !

LA CGT ET LES AGENTS EXIGENT DE LA CONCERTATION, DES CONDITIONS DE TRAVAIL ADAPTEES !

***Vous ne voulez pas en rester là !
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation***

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TEL :

Bulletin à remettre à un militant CGT où envoyer à syndicat CGT ouvriers/employés ou CGT cadres et agents de maîtrise, Bourse du travail, 26 avenue Gabriel Péri, 93120 La Courneuve